Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec

Note de service

DESTINATAIRES : Personnel infirmier et gestionnaires

EXPÉDITEURS : Audrée Leboeuf, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers, DSIEU
Équipe de conseillères en soins infirmiers – volet stomothérapie, DSIEU

DATE : Le 28 mai 2025

OBJET : **Précisions concernant la fréquence de changement d'un pansement d'une thérapie par pression négative (TPN)**

Afin d'être conforme aux bonnes pratiques concernant la thérapie par pression négative (TPN), des précisions sont nécessaires quant aux indications recommandées pour un changement de pansement.

Tel que spécifié dans la méthode de soins informatisée (MSI) *Thérapie par pression négative (TPN) électrique avec réservoir*, il est recommandé de changer le pansement :

- Le **premier pansement** dans les **48 premières heures**
- Les **pansements subséquents** toutes les **48 à 72 heures ou 2 à 3 fois par semaine**
 - Augmenter la fréquence en présence de signes et/ou symptômes d'infection
- En présence de fuites d'air, d'exsudat abondant ou de décollement
- Dès que la TPN a été arrêtée plus de 2 heures

Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et traitements qui s'y rattachent est l'une des 17 activités réservées du champ d'exercice des infirmières.

L'infirmière, à la suite de son **évaluation**, déterminera la fréquence du prochain changement de pansement. Une consigne universelle ne peut donc pas être émise en sachant que plusieurs facteurs (objectif de traitement, situation clinique de l'usager, etc.) peuvent influencer la décision de devancer ou de retarder un changement de pansement.

Nous recommandons que la fréquence des changements de pansement soit déterminée à la suite d'une **évaluation complète** de l'infirmière et que celle-ci reflète les pratiques fondées sur des données probantes telles que spécifiées dans la MSI. Cette évaluation permet d'améliorer l'efficacité et/ou de refléter les décisions de l'infirmière.

Merci de votre habituelle collaboration.

AL